

Ce qu'il faut toutefois au nouveau régime du lit des mers au-delà de la juridiction nationale, c'est l'élaboration d'un nouveau concept, de même qu'un nouveau concept fut nécessaire pour la mise au point du régime visant le plateau continental. Un nouveau concept de ce genre a de fait été préconisé au Comité, à savoir que le lit des mers au-delà de la juridiction nationale représente "le patrimoine commun de l'humanité". Cette idée est attrayante a de nombreux égards pour la délégation canadienne. Nous devons admettre toutefois que comme principe juridique, elle présente pour nous certaines difficultés, ce qui concerne notamment les effets qu'elle peut avoir sur d'autres régions et d'autres ressources. Nous sommes prêts à l'explorer d'ailleurs avec les autres délégations intéressées afin de résoudre éventuellement ces difficultés. Nous invitons toutes les délégations à aborder l'idée du patrimoine commun de manière qu'il n'ait pas à être envisagé comme prédéterminant nécessairement et automatiquement la nature du régime proposé à l'égard du lit des mers au-delà de la juridiction nationale.

J'aimerais formuler encore quelques observations avant de conclure. Les délégations savent peut-être que depuis la dernière session du Comité le gouvernement canadien a ratifié la Convention de Genève sur le plateau continental. Je tiens à souligner que, de l'avis de mon gouvernement, la Convention représente dans l'ensemble des principes acceptés de droit international coutumier. C'est devenu manifeste, par exemple, lors du recours de 1967 à la Cour suprême du Canada au sujet de la juridiction sur le plateau continental au large de la côte de la Colombie Britannique. Des considérations nationales ont retardé la ratification canadienne jusqu'à cette année, mais cette ratification ne constitue en aucune manière un changement de politique de la part du gouvernement canadien; c'est plutôt l'acte officiel qui confirme des lignes de conduites antérieures.

Les délégations canadiennes ont parlé à diverses reprises des travaux d'exploration qui s'effectuent à un rythme croissant sur le plateau continental du Canada. L'une des régions les plus prometteuses, et certainement la plus critique, est le plateau qui borde l'archipel canadien de l'Arctique. L'exploitation de la plate-forme arctique canadienne soulève des problèmes particuliers et comporte des dangers spéciaux que le gouvernement

...../